

SUJET

CERTIFICAT DE CAPACITÉ POUR EFFECTUER DES PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

Epreuve théorique - Vendredi 21 juin 2024

L'épreuve théorique, écrite et anonyme, comporte 10 questions se rapportant au programme de formation annexé à l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 H

NOTATION / 20

Sont admis en stage, les candidats ayant obtenu à cette épreuve une note égale ou supérieure à 12,00/20.

Consignes à respecter pour la réalisation de l'épreuve

- Remplir la partie supérieure de la copie : vos NOM – Prénoms et votre numéro de candidat (cf convocation)
- Aucun document n'est autorisé durant l'épreuve
- **Les brouillons et le sujet ne seront pas relevés : seule la copie sera corrigée par le jury**
- Aucun signe distinctif ne devra figurer sur la copie (signature, nom etc.) sous peine d'irrecevabilité
- Chaque candidat est tenu de remettre une copie, même blanche, et de signer la feuille d'émargement
- Seules les encres bleue et noire sont autorisées
- L'usage du blanc correcteur et/ou de l'effaceur est autorisé

Extrait de la loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics :

« Article 1 : Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

Article 2 : Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

Article 3 : Les mêmes peines seront prononcées contre les complices du délit. [...]»

**Ce sujet comporte 3 pages en incluant cette page de garde,
assurez-vous qu'il est complet avant de commencer.**

Question n°1 : 3 points (0.25 par réponse)

Citez les différentes étapes pour la réalisation d'un prélèvement de sang capillaire à la pulpe du doigt.

Question n°2 : 1 point

Préciser ce qu'il faut faire, une fois le prélèvement terminé - Indiquez la réponse fausse en justifiant :

- Enlever l'aiguille et la re-capuchonner
- Appliquer un coton sec ou une compresse
- Etiqueter les tubes
- Transmettre les tubes rapidement pour analyse

Question n°3 : 2 points (0.5 par réponse)

Présentez les avantages et inconvénients des tubes avec gels séparateurs de sérum.

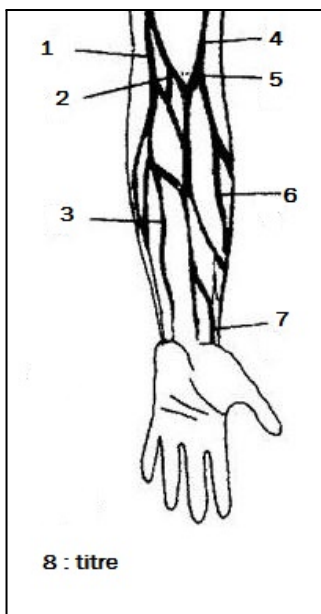
Question n°4 : 1.5 points (0.25 par réponse)

Alors que vous êtes en train de prélever le 2ème tube sur un bilan de 4 tubes, le patient fait un malaise vagal.

Décrivez vos actions.

Question n°5 : 2 points (0.25 par réponse)

Légendez le schéma ci-dessous



Question n°6 : 1.5 points (0.5 par réponse)

Citez trois procédés utilisés pour stériliser le matériel médical à usage unique.

Questions n°7 : 2 points (0.25 par réponse)

Citez l'ordre de prélèvement des tubes. Si vous prélevez des hémocultures, à quel moment le faites-vous ? :

Questions n°8 : 2 points (0.25 par réponse)

Citer les 8 éléments mentionnés sur l'étiquette du tube contenant l'échantillon biologique.

Questions n°9 : 3 points (0.5 par réponse)

Recopiez le tableau suivant.

Indiquez par une croix la nature du composant sanguin à analyser pour la recherche prescrite.

Recherche	Sérum	Plasma	Sang total
Fibrinogène			
Sérologie HIV			
Plaquettes			
Électrophorèse hémoglobine			
Transaminases			

Questions n°10 : 2 points (0.25 par réponse)

Indiquez comment détecter une hémolyse et expliquez les précautions à prendre pour éviter une hémolyse in vitro lors d'un prélèvement sanguin.